



Mon compagnon pourrait-il être bigame ?

Par **val**, le **09/03/2009** à **17:28**

Mon compagnon, ressortissant portugais s'est marié en France et au Portugal avec une personne Française d'origine portugaise.

Leur divorce a été prononcé en 2004 en France.

Depuis son ex-épouse a refait sa vie et contracté un pacs en France.

Il semble cependant que leur divorce ne soit pas effectif au Portugal.
Est-il possible et comment s'en assurer ?

Si nous désirions nous marier, mon compagnon serait-il bigame, est-ce bien légal ?

Merci de vos réponses

Par **milou**, le **10/03/2009** à **08:34**

Bonjour,

La bigamie est interdite en France, bien évidemment...